LETTRE

A UN MAGISTRAT

DU PARLEMENT DE PARIS,

AU SUJET DE L'ÉDIT

SUR L'ÉTAT CIVIL

DES PROTESTANS.



A AVIGNON,
Chez MERANDE, Imprimeur-Libraire.

1787.



LETTRE A UN MAGISTRAT DU PARLEMENT DE PARIS,

Au ſujet de l'Edit ſur l'état civil des Proteſtans.

JE viens d'apprendre, Monſieur, que Sa Majeſté a préſenté au Parlement, dans la Séance de Lundi dernier, un Edit concernant l'état civil des Proteſtans en France. C'eſt tout ce que j'en ſais, n'ayant nulle connoiſſance des 37 articles dont on dit qu'il eſt compoſé. Mais c'eſt en ſavoir beaucoup, que d'être inſtruit du projet où l'on eſt de leur donner une exiſtence.

Le coup étoit préparé depuis long-temps. Le Philoſophiſme ſavoit trop tout le parti qu'il en devoit tirer; il en prévoyoit trop clairement les ſuites, pour ne pas ſuivre avec perſévérance ce projet chéri, & qui remplit ſi bien ſes vues. Ses

ſuppôts ont pris la tolérance pour cri de guerre, pour mot de ralliement. Ils l'ont imprimé dans tous leurs écrits, en ont fait retentir toutes les Aſſemblées publiques, tous les cercles de la Société ; les Proteſtans, dont je vous aſſure qu'ils ſe ſoucient on ne peut pas moins, ont été toujours l'objet en faveur duquel ils n'ont ceſſé de travailler à exciter l'attendriſſement & la compaſſion publique, avec quel zèle ils ont plaidés leur cauſe, à la Cour, dans les cabinets des Miniſtres, dans le Conſeil & dans le Parlement. Vous ſavez avec quel ſuccès, puiſque cette Compagnie, à laquelle vous appartenez, a elle-même député au Roi à cet effet.

Prétends-je blâmer cette démarche? Non ſans doute. Mais les Corps ſont-ils plus à l'abri des ſurpriſes que les particuliers? & n'a-t-on jamais vu d'exemples qu'ils ſe ſoient quelquefois laiſſé entraîner ſans s'en appercevoir?

Le Roi, lui-même, qui y répugnoit infiniment, obſédé ſans relâche, a enfin cédé après une longue réſiſtance, parce qu'on eſt venu à bout de ne lui faire voir dans tout ceci qu'un moyen d'étendre ſa bienfaiſance à tous ſes Sujets, ſans intéreſſer la Religion.

Vous allez, ſous peu de jours, opiner ſur l'Edit ſoumis à l'examen du Parlement. Je me hâte de vous envoyer mes réflexions ; elles me ſont dictées par mon zèle pour la Religion & le bien de l'Etat. Animé vous-même de ce double ſentiment, puis-je mieux faire que de les ſoumettre à vos lumieres ; & ſi vous les adoptez, qui plus que vous eſt en état de les faire valoir. Pour peu qu'on ait de connoiſſance de notre hiſtoire, peut-on ignorer ce qu'eſt cette ſecte à laquelle on veut rendre l'exiſtence, quelle fut ſon origine & ſes progrès, quel eſt ſon eſprit & ſon but? Quiconque a lu nos Annales ailleurs que dans Voltaire, & les auteurs qui, à ſon exemple, ſe ſont fait un jeu d'outrager la vérité, peut-il ne pas ſavoir les maux qu'elle a cauſé à ce Royaume, les extrêmités auxquelles elle l'a réduit, & les efforts inouis qu'il a fallu faire pour l'étouffer? Introduite en France, à la faveur des guerres qui diviſoient les deux plus puiſſans Monarques de l'Europe. Elle s'y eſt accrue au moyen des troubles qu'elle y a ſuſcités, fomentés & entretenus elle-même. Elle y a comptée autant de proſélytes que de factieux. Rempante dans ſa foibleſſe, inſolente quand elle s'eſt ſentie plus forte, audacieuſe quand elle a vu qu'on la craignoit, elle a dicté des loix à nos Souverains,

a ébranlé, prefque renverfé leur Trône, s'eft fait un état au milieu de l'Etat même ; & après avoir ufurpé des Temples, a fini par couvrir nos Provinces de fes forterefles. Que de fang répandu, que de feux allumés par elle, que de brigandages, que de meurtres exercés fous fes étendarts ! Et combien de fois ces fanatiques Sectaires n'ont-ils pas appellés, à grands cris, des ennemis étrangers, au ravage & à la défolation de leur malheureufe patrie ?

En cela, ils agifloient conféquemment à leurs principes, qui font au temporel comme au fpirituel, ceux de l'infubordination la plus caractérifée. Et devoit-on attendre autre chofe d'une fecte, républicaine par effence, tendante naturellement à l'anarchie, ennemie de toute autorité, farouche, & par-deffus tout fouverainement intolérante. Long-tems combattue fans être réduite, reprenant de nouvelles forces dans les momens de calme que lui laiffoient les Edits de pacification extorqués par elle, terraffée, mais fe rélevant avec une nouvelle furie; il étoit réfervé à Richelieu de l'écrafer fous les remparts de la Rochelle, & à Louis-le-Grand de lui porter le dernier coup par la démolition de fes Temples & l'expulfion de fes fougueux prédicans. C'eft cette

heureuſe révolution, opérée par la révocation de l'Edit de Nantes, qui eſt l'objet éternel des déclamations du philoſophiſme ; déclamations bien injuſtes, puiſqu'en purgeant l'Etat d'un levain qui, depuis trop long-tems y fermentoit d'une maniere ſi funeſte, le Souverain y a enfin rétabli le calme & la tranquillité impoſſibles à maintenir dans une Monarchie partagée entre deux Religions rivales.

Un ſiècle s'eſt écoulé depuis cette mémorable époque; la France paiſible, unie, floriſſante au-dedans, a-t-elle été moins forte, moins reſpectable au dehors? A-t-elle été ſi affoiblie par l'émigration qui s'en eſt ſuivie? & ſi elle l'a été un inſtant, cette perte n'a-t-elle donc pas été réparée? Les Proteſtans fugitifs, dit-on, ont emportés chez des Nations étrangeres, nos Arts, nos Manafuctures. Et quoi, n'en avons-nous donc plus? & perſuadera-t-on que ſans l'émigration de quelques Huguenots, on ne ſauroit pas encore faire des chapeaux en Angleterre & des montres à Geneve?

Quel eſt donc le but qu'on ſe propoſe aujourd'hui, en donnant aux Proteſtans un état civil en France ? de rendre au Royaume une foule d'expatriés, qui, toujours Français dans

le cœur, n'attendent que le moment pour y rentrer, en soupirant après une patrie, assurée de les voir revenir à elle aussi-tôt que, devenue plus indulgente, elle voudra leur ouvrir son sein. Cela est fort pathétique & fort touchant; il n'y manque que la réalité. Ce motif auroit pu avoir quelque chose de plausible il y a quatre-vingts ans, où la plaie étoit nouvelle, où les individus, qui s'étoient eux-mêmes exilés de leur sol natal, erroient dans des terres étrangères; où, inutilement, ils cherchoient les agrémens, la douceur, la politesse & l'aisance qu'ils avoient goûtées dans la patrie qu'ils quittoient. Mais aujourd'hui, c'est de leur quatrième génération qu'il s'agit. Nés, élevés, nourris, établis dans les pays où leurs aïeux ont jugé à propos de fixer leur domicile, peut-on raisonnablement penser, peut-on sérieusement espérer de faire croire que les arrière-petits-enfans de grands-pères, devenus, par leur choix, Anglais, Suédois, Allemands, Suisses, Danois, aillent abandonner la patrie qui les a vu naître, les propriétés dont ils y jouissent, les familles auxquelles ils sont unis, les charges, les emplois qu'ils y exercent, pour venir en France user du droit d'y respirer l'air?

Mais quand il feroit auffi vrai qu'il eft abfurde, que leurs pères leur euffent tranfmis, avec leur fang, cette tendre affection pour une région qu'ils n'ont jamais vue que fur la Carte, & qu'elle fût plus forte en eux que les liens de la nature & de l'intérêt qui les attachent ailleurs, rapporteront-ils avec eux les connoiffances & l'induftrie naturalifées parmi les Nations chez lefquelles, pour prix de leur hofpitalité, leurs grands-pères les ont tranfplantés ? & du retour de quelques hordes de Proteftans en France, en réfultera-t-il qu'il n'y ait plus à Génêve de faifeurs de pendules, ni de Chapeliers à Londres ?

J'entends. Ce n'eft pas des Proteftans réfugiés lors de la révocation de l'Edit de Nantes, ni de leurs defcendans, qu'il eft queftion ; nous les regardons comme perdus à jamais pour nous : nous ne nous occupons ici que de ceux que la rigueur des Edits n'a pu déterminer à aller vivre fous d'autres loix. Nous voulons, pour prix de leur conftance, adoucir leur fort, & les traiter en concitoyens ; l'équité le veut ; l'humanité, la fainte humanit l'exige.

Qu'a donc leur fort de fi rigoureux, dans l'état actuel des chofes ? Sont-ils maltraités, inquiétés,

persécutés ? Ne jouissent-ils pas, en obéissant aux loix, de tous les avantages des autres citoyens, aux seules exceptions près qui ont été sagement établies, non contre leurs personnes, mais contre leur secte, qu'on a voulu, par ces moyens lents, mais efficaces, éteindre peu-à-peu, qui en effet décline de jour en jour, & tend à sa fin par des progrès rapides ? Le Gouvernement en use avec eux, comme un père avec des enfans égarés & indociles ; il écarte sévérement loin d'eux ces Prédicans qui leur inspireroient des dogmes erronés ; il leur interdit un culte qui les y entretiendroit ; il annulle toute union que la présence du Pasteur légitime n'a pas honorée, & regarde comme les fruits du concubinage les enfans qui en proviennent ; il répand le décri & l'inconsidération sur l'héréfie, en excluant des charges & des dignités ceux qui la professent, afin de les en détacher. Son but, en tout cela, n'est pas de tourmenter, mais de ramener. Cette rigueur apparente n'est, à bien l'examiner, qu'une tendresse bien entendue, & ses intentions se manifestent clairement, par les soins qu'il prend d'un autre côté, en multipliant autour d'eux le secours de l'instruction. En persévérant dans cette conduite sage & éclairée, on ne tarderoit pas à voir cette Secte totalement éclipsée ; un

fyftême différent va la faire renaître au moment où elle alloit s'anéantir pour jamais. La Religion y perdra, fans que l'Etat y gagne rien ; nous ne verrons augmenter ni nôtre commerce, ni notre population, & nous nous préparerons des motifs de crainte, trop bien fondés pour l'avenir.

Car fi la faveur qu'on fe propofe d'accorder aux Proteftans, n'a rien d'avantageux pour la France, elle ne peut manquer d'avoir des fuites très-dangereufes, & fur lefquelles on ne réfléchit pas affez, & qu'il eft cependant facile de prévoir, & qu'une trifte expérience nous a fuffifamment appris à redouter.

Plutôt ou plus tard, il arrivera ce qui eft arrivé, fuivant que les circonftances feront plus plus ou moins favorables.

Le proteftantifme, aujourd'hui profcrit, une fois avoué en quelque façon, eft une religion commode; elle difpenfe de toutes les obfervances pénibles, met la confcience fort à l'aife: l'auftérité qu'elle femble annoncer fous le nom de réforme, n'eft que fur fon vifage. Combien de gens, pour qui la religion n'eft rien, & dont le nombre eft aujourd'hui fi grand, dans la néceffité

d'en professer une, au moins à l'extérieur, trouveront dans celle-ci plus d'attrait! N'en doutons pas; la licence, le libertinage, lui firent des prosélites comme ils lui en firent autrefois. Comme autrefois, le parti se grossira de tout ce qu'il y aura de mécontent dans l'Etat : son orgueil croissant avec ses forces, ses adhérans se contenteront-ils de l'état civil qu'on se borne à leur accorder aujourd'hui; & si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, mais ce qui peut arriver, le passé devant là-dessus nous servir d'expérience pour l'avenir; si des intrigues, des mècontentemens particuliers lui donnoient des Chefs redoutables, & qu'il se vît protégé, commandé même par des Princes & des Grands du Royaume, dans quelle longue suite de désordres & de malheurs la Nation ne se verroit-elle pas de nouveau plongée!

Qu'il est dangereux de laisser subsister dans une Monarchie le moindre germe d'une Secte factieuse, dont le génie est dans une opposition aussi marquée avec celui de l'autorité qui gouverne!

Ah! laissons les choses dans l'état où elles se trouvent; n'innovons rien à ce qui est établi; n'oublions jamais les horreurs du seizième siècle,

les troubles & les factions du commencement du dix-ſeptième; & en nous félicitant de la paix dont nous jouiſſons dans le nôtre, gardons-nous d'aller imprudemment, ſous le beau prétexte d'humanité, ranimer une étincelle, capable de cauſer de nouveaux embraſemens.

N'allons pas, pour quelques queſtions difficiles, qui de loin en loin viennent embarraſſer les Tribunaux au ſujet du mariage des Proteſtans conſentir à donner, contre toutes les loix du Royaume, ce nom ſacré à des unions que l'Egliſe n'a pas bénies, à des contrats que le divorce peut diſſoudre.

Je le répete, & c'eſt en connoiſſance de cauſe; le nombre des Proteſtans eſt très-petit dans le Royaume : il diminue de jour en jour, & cela doit être. Leur parti ſera bientôt tout-à-fait éteint. Il eſt des Villes entières qui en étoient jadis pleines, & où il n'en reſte pas un ſeul, ſans que leur population ſoit diminuée. Avant trente ans, au grand chagrin des Philoſophes, la France n'en aura plus.

Nous voyons les dignités de lEgliſe, les charges civiles & militaires dignement remplies au-

jourd'hui par des Citoyens dont les aïeux professaient l'héréſie de Calvin. Laiſſons vivre dans un oubli paiſible, ceux qui ne l'ont pas encore abjurée, & qui nous préparent une génération Catholique.

Laiſſons le philoſophiſme s'égarer dans ſes vaines déclamations ; laiſſons-le crier au fanatiſme ; & en attendant que le Gouvernement s'occupe à le réprimer lui-même, tenons-nous-en, pour la paix préſente & future, à cette juſte & ſage intolérance, qui unit tous les Membres de l'Etat ſous le même culte & les mêmes Loix, qui ne veut voir dans tous les Sujets qui le compoſent, que des Français & des Catholiques. Gardons-nous bien ſur-tout de nous laiſſer ſéduire par ce tolérantiſme hypocrite dont on fait réſonner le nom avec tant d'emphaſe, & dont les perfides maximes, miſes en pratiques, ne peuvent conduire qu'à la confuſion, au déſordre & à l'anarchie.

Telles ſont, Monſieur, les réflexions que je me permets de faire, ſur le ſujet qui va être la matiere des délibérations de l'auguſte Sénat dont vous êtes Membre. Il m'eût été facile de leur donner une toute autre étendue ; mais le

peu de temps qui refte d'ici au jour fixé pour prononcer fur l'Edit, ne me permet que de les préfenter fommairement. Je ne crois pas qu'elles perdiffent à une difcuffion plus approfondie.

Je penfe auffi qu'un objet auffi important, & dont les conféquences font auffi férieufes, feroit bien digne d'être porté à l'Affemblée générale de la Nation.

J'ai l'honneur d'être, &c.

778.

SECONDE

LETTRE

A UN MAGISTRAT

DU PARLEMENT DE PARIS,

SUR L'ÉDIT

CONCERNANT L'ÉTAT CIVIL DES PROTESTANS.



A AVIGNON,

Chez MÉRANDE, Imprimeur-Libraire.

1787.





II.me LETTRE A UN MAGISTRAT DU PARLEMENT DE PARIS,

Sur l'Edit concernant l'état civil des Protestans.

Un nouveau délai me laisse donc, Monsieur, le temps de plaider encore la cause de la Religion, quelques obstacles ont engagé à remettre à un autre jour la tenue de cette Séance où doivent se discuter des objets qui l'intéressent si vivement, & qui la touchent de si près. Avec quel empressement je profite des momens cours & précieux qui me restent, pour reprendre avec vous ma correspondance, & revenir sur le grand sujet que j'ai commencé à traiter, mais sur lequel la briéveté du temps m'avoit si peu permis de m'étendre.

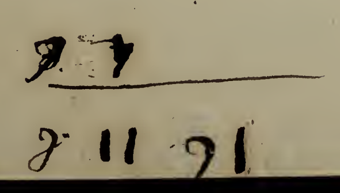
Je n'ai rien avancé que de vrai, Monſieur, dans ma précédente Lettre ; mon zèle pour la Religion, mon amour pour mon Souverain, & pour ma patrie, ne m'ont point égaré : ils ne m'ont point groſſi ni exagéré le péril. Ce n'eſt point la fauſſe & trompeuſe lueur de l'enthouſiaſme, mais la lumière ſûre de l'hiſtoire qui a guidé mes pas. L'hiſtoire eſt le vrai précepteur des Princes & des Peuples ; à elle ſeule appartient cette auguſte fonction, & non au vain Philoſophiſme. Celui-ci trompe, & elle éclaire ; celui-ci déclame, & elle inſtruit ; celui-ci n'enfante que l'erreur, & elle eſt le dépôt de la vérité. Dans ſon miroir fidèle, les objets paroiſſent ce qu'ils ſont, & la vérité ſe montre dans tout ſon jour ; elle fait ſervir à la génération préſente, l'expérience des ſiècles paſſés ; & par le ſimple expoſé des évenemens qu'elle lui raconte, lui fait les plus grandes & les plus importantes leçons. Voilà, leur dit-elle, ce qui s'eſt paſſé dans les temps qui ont précédé le vôtre. Voilà les fautes, voilà les malheurs ; évitez les unes, ou craignez les autres. Vainement, direz-vous, que les temps ne ſont plus les mêmes, que les eſprits ſont tournés différemment, & ſur-tout qu'ils ſont *plus éclairés.* Les temps ſont changés, ſans doute, mais les intérêts, les paſſions des hommes, le ſont-ils ?

Et quelque brillante que vous ſuppoſiez la lumiere qui *illumine* les eſprits du dix-huitieme ſiècle, penſez-vous que le choc des paſſions y produiſent, en ſe heurtant, des réſultats différens? Non. Rien de nouveau ſous le ſoleil, & la génération préſente, & les générations futures, ne verront rien arriver, dont celles qui les ont précédées n'ayent été les témoins. Ouvrons donc nos Annales, & voyons-y, tracés en caractère de ſang, les horreurs, les brigandages, les déſordres, les révoltes excités en France par le proteſtantiſme. Voyons-y nos Temples prophanés, nos Autels briſés, tout ce que la Religion a de plus vénérable & de plus ſacré indignement ſouillé; ſes Miniſtres dépouillés, maltraités, égorgés. Voyons-y cette glorieuſe & antique Monarchie, chancelante, aux abois, luttant pendant quarante ans de guerres civiles contre des Sujets ſéditieux, rébelles, & ennivrés de fureur & de fanatiſme. Tous les pas que nous faiſons à cette funeſte époque, ſont marqués de ſang, & l'hiſtoire, elle-même, ne nous conduit qu'à la lueur des incendies. En vain, pour donner le change, s'efforcera-t-on de faire retomber tout l'odieux de tant d'excès & de barbarie ſur notre ſainte Religion, & ſur l'intolérance des Miniſtres des Autels & de la Juſtice. En vain, s'écrie-

t-on en termes pompeusement sublimes, que c'est aux flammes des bûchers sur lesquels on brûloit les Hérétiques, que se sont allumés les feux qui ont dévoré le Royaume pendant si long-temps. Si des loix sévères, mais justes, ont sévi contre quelques Prédicans séditieux & opiniâtres, qui soulevoient les Peuples, en corrompant leur foi, qu'ont-elles donc fait qu'elles ne dussent faire ? Et si elles ne réprimoient pas les attentats commis contre la tranquillité publique & contre la Religion confiées à leur surveillance & à leur protection, pourquoi seroient-elles donc faites ? Vengeons-les des calomnies dont les chargent ceux qui les voudroient voir anéanties, & n'accusons point leur rigueur des maux où la France s'est vue plongée depuis le moment où le Calvinisme y fut introduit. Calvin seul a ordonné, au nom de la Religion, de brûler les hérétiques, c'est-à-dire, ceux qui ne pensoient pas comme lui. Et Michel Servet, expirant à Génève au milieu des flammes, à la voix de cet hérésiarque féroce, sera un éternel exemple de la douceur, de la tolérance, de la charité, qui, dès son berceau, a caractérisé la prétendue réforme, & qui a été depuis si fidélement suivie par ses Sectateurs dans tous les lieux où ils ont été les maîtres.

Nos Prêtres, dans les mêmes temps où les vraies maximes de la Religion étoient plus méconnues, n'ont jamais commandés de massacre, & cette nuit infernale dont le souvenir excitera toujours l'horreur & l'épouvante par l'exécrable catastrophe qu'elle nous rappelle, n'accusera jamais du carnage dont elle fût témoin, que les fureurs d'un Prince frénétique, & les convulsions d'un Gouvernement aigri & devenu atroce à force de foiblesse. Mais ce fut dans les conventicules Protestans, que se trama la trop fameuse conjuration d'Amboise, si secretement conduite, si heureusement découverte. Mais ce furent les Ministres Hugenots qui aiguiserent le poignard dont Poltrot perça le cœur du Duc de Guise. Mais ce fut la Secte des indépendans, qui, en Angleterre, assassina Charles I[er], sur un échafaud.

Si, par des efforts multipliés & soutenus, le protestantisme a pu réussir à se maintenir en France, pendant une trop longue suite d'années, ceux du Gouvernement ont aussi toujours été dirigés contre lui, & ont toujours constamment tendus à le repousser. C'est une plante vénéneuse qui n'a jamais pu s'y acclimater : il y prit naissance, à la vérité, mais sa naissance même fut une erreur. Transplanté sur le sol Britannique, il a pu y trouver, dans l'esprit



inquiet, tourbulant, républicain, de cette Nation, des fucs propres à le développer, à l'y ramifier même en une infinité de branches; toutes les efpeces de greffes entées fur ce fauvageon y ont réuffi & devoient y réuffir. Il n'a pas eu moins de fuccès, au milieu des marais Bataves, dont les habitans l'embrafferent le jour même où ils fecouerent le joug de l'autorité légitime. Il a pu auffi s'implanter fur les montagnes glacées de la Suiffe, & féduire une partie de la bonne & franche Nation Helvétique, en cachant la licence qui le caractérife fous le mafque de la liberté qu'elle aime : mais malgré les nombreux Profélytes qu'il a eu parmi nous, & qu'il n'a dû qu'aux circonftances, le gros de la Nation l'a toujours rejetté. L'attachement conftant & ferme des Français à la Religion Catholique, au milieu de leur légéreté pour tout le refte, leur amour pour leurs Souverains & leur Gouvernement ont toujours été un obftacle invincible au fuccès de cette Secte anti-françaife & anti-monarchique.

Nous jouiffons, depuis un fiecle, des fruits de la derniere victoire remportée fur elle. Profcrite & bannie de nos Confins, elle eft enfin difparue du milieu de nous, au gré du vœu général de la France & de fes Mo-

narques. Hélas! pourquoi vouloir la rappeller, & faire renaître avec elle le germe de tant de maux! Pourquoi vouloir ranimer la fève de quelques rameaux languiſſants, qui achevent de ſe flétrir ſur quelques parties éparſes d'un ſol qui les rejette, & qui a ſi peu de temps à gémir encore du malheur de les porter ?

Mais que d'avantages notre Commerce ne va-t-il pas retirer de la révocation de ces loix trop ſévères qui privent l'Etat de tant de Citoyens utiles ! Quel accroiſſement de population & d'induſtrie ! Que de bras rendus aux arts & à l'agriculture ! Quelle nouvelle ſplendeur enfin le Royaume ne doit-il pas en attendre ! Mais, demanderois-je à mon tour, les Proteſtans, dans l'état où ils ſont aujourd'hui, n'exerçent-ils donc pas le Commerce ? Eh mais ce ſont eux pincipalement qui le font. Exclus des charges & des différens emplois de la Société, cette voye leur reſte ouverte, & ils s'y livrent avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils n'ont pas d'autre débouché. Combien ne voit-on pas de Négocians & de Banquiers parmi eux ! Ceux dont les moyens ſont plus bornés, ne cultivent-ils pas les arts dans les Villes, & dans les Campagnes laiſſent-ils les terres en friches ? Les loix reprouvent les

unions qu'ils contractent, sans avoir rendu l'Eglise témoin de leur fermens, & regardent comme illégitimes les enfans qui en proviennent. Mais y regardent-ils eux-mêmes de si près, entendent-ils si mal leurs intétêts & ceux de leur famille que de laisser passer à des étrangers leurs héritages, faute d'avoir ajouté à leurs contrats la bénediction d'un Prêtre, qu'ils envisagent comme une pure cérémonie à laquelle les astreint les loix du pays où ils vivent? Mais ils profanent un Sacrement. Mais c'est l'affaire de leur conscience. Le Gouvernement n'y lit pas, n'y doit pas lire, & pourvu qu'ils remplissent les devoirs extérieurs prescrits à tous les Citoyens, qu'ils observent exactemenr les formes établies, il est satisfait. Combien parmi eux obtiennent après leur mort une sépulture que l'Eglise leur eût refusée, sans l'attention intéressée de leurs héritiers, d'appeller à leurs derniers momens un de ces Ministres, pour être l'inutile témoin de leur agonie? Personne n'y est trompé, mais on fait semblant de l'être; on ferme les yeux. Continuons de voir les choses comme nous voulons les voir, & sans rien changer aux loix établies, laissons à ceux qui y trouvent leur intérêt, en les respectant extérieurement, la liberté de les éluder en effet, tant qu'il n'en résultera

pas de ſcandale, & que le bon ordre & la tranquillité publique n'en ſeront point troublés. Ils ſe laſſeront néanmoins à la fin, comme le plus grand nombre d'entre eux s'eſt déjà laſſé d'une opiniatreté qui leur ferme toutes les voyes aux charges de la ſociété, & aux honneurs auxquels leur fortune, fruit de leur travail ou de leur économie, leur permettroit de prétendre, & ſi la converſion des pères eſt hipocrite & ſimulée, l'Egliſe embraſſera dans leurs enfans de vrais Catholiques nourris & élevés dans ſon ſein, & que le venin de l'erreur n'aura jamais infectés. Après tout, pour quelques Artiſans & quelques Manufactures de plus, faut-il donner une éxiſtence légale à un petit nombre d'hommes qui profeſſent une doctrine étrangère & dangereuſe, expoſer à la ſéduction la foi des fideles, & changer les loix auxquelles tous les autres Citoyens obéiſſent, parce que quelques individus obſtinés refuſent opiniâtrement de s'y ſoumettre ?

La vraie ſplendeur, & la véritable force d'un Empire, conſiſte bien plus dans l'union des membres qui la compoſent, que dans leur nombre. N'en eſpérons jamais tant qu'on en verra une portion jouir du droit d'avouer publiquement une doctrine, non-ſeulement différente, mais diamétralement contraire à celle

du reste des Sujets, & du Monarque lui-même. Rien ne désunit d'avantage que la diversité d'opinions en fait de Religion; jamais on ne parviendra à faire vivre paisiblement ensemble Jerusalem & Samarie, & jamais la saine politique ne conseillera de réunir dans le sein d'une Monarchie en un corps, avoué par le Gouvernement, des hommes, qui, a raison de leur doctrine, auront des intérêts toujours différens, & souvent opposés à ceux de la Monarchie elle-même.

Jamais, enfin, en prodiguant les raisonnemens les plus spécieux, on ne réussira à persuader aux gens véritablement éclairés, qu'on fera mieux aller la machine de l'Etat, en y sur-ajoutant une roue qui, agissant toujours, nécessairement en sens contraire des autres, ne peut qu'en gêner, qu'en déranger, qu'en arrêter le mouvement, qu'en briser les ressorts, & dont le dernier effet seroit la dissolution de la machine entiere.

Et quant à notre population, qu'y manque-t-il donc? Hé quoi, un Royaume qui renferme vingt-quatre millions d'habitans, est il dépeuplé? Dans quel pays trouve-t-on plus d'activité, plus d'industrie? Quelques Provinces, il est vrai, ne sont pas aussi fortes en habitans qu'elles pourraient l'être, mais aussi nos grandes

Villes, & ſur-tout la Capitale, régorgent de de gens oiſifs, inutiles, & qui les ſurcharchent de leur nullité. Sans recourir aux Proteſtans, on y trouveroit ſans peine de quoi former des Colonies, qui bientôt auroient remplis tous les vuides. Qu'on diſſipe, d'un autre côté, ces foyers de corruption, qui, altérant dans leur ſource les principes de la vie, abſorbent des générations entières. Qu'enfin ces nombreux Célibataires du libertinage, qui crient tant & ſi mal à propos contre ceux de la Religion, viennent chercher ſous le joug aimable d'une union légitime, des plaiſirs purs & des devoirs doux & chers à remplir, & bientôt nous aurons une population nombreuſe, & les fardeaux du Peuple allegés, & les impôts déſaſtrueux ſupprimés, & tous les biens que nous promet cette adminiſtration paternelle qn'on nous annonce & dont l'aurore ſe lève déjà ſur nous. Tant de cauſes réunies permettent-elles de douter d'une population auſſi étendue qu'heureuſe ? Au reſte, dans le corps politique comme dans le corps humain, eſt-ce la ſurabondance d'humeurs hétérogènes qui conſtituent la force & la ſanté, & dans l'un comme dans l'autre, une loupe eſt-elle un membre ?

Si quelque choſe pouvoit altérer le bonheur quenous attendons, ce ſeroit, n'en doutons pas,

l'exiſtence légale qu'on donneroit aux Proteſtans, quelque bornée qu'elle fut. Entre les deux moyens de les bannir du Royaume, ou de les reconnoître, il en eſt un troiſième : c'eſt de les laiſſer paiſiblement dans l'état où ils ſont; c'eſt d'oublier qu'ils exiſtent, c'eſt de continuer à ſuppoſer que tous les Citoyens croyent les mêmes dogmes, profeſſent le même culte; il eſt indubitable que cette ſuppoſition finira par ſe changer en réalité, qu'inſenſiblement ils ſe réuniront à nous, & qu'enfin tout Français ſera Catholique.

Pourquoi vouloir retarder cette époque, à laquelle nous touchons preſque ? Et pourquoi, contrariant la nature, r'ouvrir une plaie toute prête à ſe fermer pour toujours ? Tenons-nous-en, je ne puis m'empêcher de le répéter, tant je ſuis imtimément pénétré du danger d'un ſyſtême oppoſé, tenons-nous-en à cette ſage & prudente intolérance, qui ne toutmente point, qui ne perſécute point, & qui, dans le fond, n'eſt qu'une tolérance tacite.

Mais ce n'eſt pas-là le compte des Philoſophiſtes de cette partie *éclairée* de la Nation; leur but ne feroit pas rempli. Quand j'ai accuſé leur tolérantiſme d'hipocriſie, quand j'ai parlé des vues perfides qu'il recèle, je n'ai rien

avancé dont ils ne convinſſent eux-mêmes, s'ils vouloient être de bonne foi. Diviſer, & régner au milieu de la diviſion excitée par eux : tel eſt leur plan. Tolérer toutes les Sectes ; & en ſe moquant de toutes, les mettre aux priſes les unes avec les autres, & à la faveur des querelles & des diſcordes, bouleverſer la Monarchie, anéantir l'autorité, dont le joug leur déplaît, ou la rendre purement paſſive, voilà où ils en veulent veuir. La Royauté n'eſt pas de leur gout ; ils voudroient ou l'éteindre entièrement, ou au moins la réduire à un vain ſimulacre telle qu'elle eſt en Angleterre & en Pologne, & telle qu'elle y ſera toujours tant qu'il y aura des Diſſidens. Il faut convenir qu'ils ne pourroient s'y prendre mieux ; ils ſavent à merveille que tous les coups portés à la Religion Catholique, la vraie Religion des Monarchies, ſe répercutent à la Monarchie elle-même, que l'affoibliſſement de l'une entraîne l'affoibliſſement de l'autre, & qu'elles doivent tomber enſemble, pour peu qu'elles ceſſent de ſe ſoutenir mutuellement.

Auſſi les déclamations contre l'autorité des Souverains ont-elles toujours été jointes aux injures lancées contre la Religion : la même témérité s'eſt permiſe de diſcuter les droits des uns, & de raiſonner ſur les dogmes de l'autre ;

& dans toutes ces productions enfantées par l'audacieuse licence, pendant le sommeil du Gouvernement, voit-on toujours accolées ensemble les invectives contre les Prêtres & contre les Rois, & les Peuples excités à secouer en même temps, ce qu'on nomme le despotisme des uns & des autres.

En faisant résonner avec tant d'emphase le nom de tolérance, ils ont aussi appellés à grands cris la liberté; mais en cherchant à rassembler les Peuples séduits sous ses étendarts, ils savent bien ce que signifie ce mot dans leur bouche, & que ce n'est pas cette liberté, dont le droit est né avec l'homme, dont les titres sont écrits dans les archives de la nature & de la société; qui est cette liberté paisible, qui vit à l'ombre des loix, qui s'affermit sous leur empire; mais bien cette licence effrénée, qui ne ménage rien, qui ne respecte rien; cette indépendance ennemie déclarée des loix, qui la répriment, dont la sévérité les effraye, dont elle paroît demander la réforme, mais dont elle a juré l'abolition.

Avec quel enthousiasme ils nous citent l'Angleterre comme le seul pays où l'on sache *penser*, le seul où il y ait une énergie nationale, le seul qui ait *une constitution*; mais leurs efforts

forts font vains, inutilement efpèrent-ils naturalifer parmi nous une manière qui ne fauroit être la nôtre, & à laquelle nos mœurs, nôtre caractère répugneront toujours; & fi la légéreté, la frivolité nous en fait adopter les modes, le Français fe retrouvera toujours fous le chapeau, le frac & la redingotte Anglaife. Il retrouvera auffi, endefcendant dans fon cœur, fon attachement au Souverain, à la Monarchie, aux Loix; & pour peu qu'il veuille l'interroger dans le calme de la raifon, il y découvrira de plus, que la Religion qu'il y croyoit éteinte, n'y étoit qu'affoupie, & que fur ce grand objet, ce qu'il prenoit pour indifférence, n'étoit que diftraction.

La Nation elle-même fe retrouvera auffi toute entière dans cette affemblée folemnelle accordée à fes vœux, & reconnoîtra que ce qu'on appelle *le progrès des lumières*, loin d'en dénaturer, n'en a pas même altéré l'efprit.

En vouant à la Religion Catholique un attachement inviolable, en lui promettant une protection conftante, notre Monarque a reconnu que la France avoit toujours été floriffante fous fon empire. A quoi, en effet, devons-nous la fplendeur dont entre tous les autres, ce Royaume à toujours brillé, fi ce n'eft à la

protection divine, qui jamais n'a cessé de reposer sur la tête des Rois, qui ont regardé comme leur devoir le plus essentiel de maintenir la Religion pure & intacte ? Protégée par les Souverains, elle est à son tour leur protectrice & leur sauve-garde ; elle leur élève un trône dans le cœur de tous leurs sujets, à qui elle les représente comme la vivante image de Dieu même, en répandant sur eux l'onction sainte de ses mains ; elle imprime sur leurs personnes, déjà si auguste, un caractère sacré, & en ceignant leur front du diadème, y fait éclater une majesté toute nouvelle. Assise avec eux sur le trône, elle les éclaire de ses lumières, les guide par sa sagesse, & leur apprend par ses divines leçons à être heureux du bonheur de leur peuple. Tant de bienfaits versés sur le Prince & sur la nation, ne lui donnent-ils pas le droit de demander à y régner seule & sans partage ?

Si l'expérience d'une longue suite de siècles nous à convaincus que la France étoit le sol naturel de la Monarchie, & qu'aucune autre espèce de Gouvernement n'y pouvoit fleurir, elle nous a appris aussi qu'elle étoit la patrie de la Religion Catholique, & que tout autre culte en devoit être banni, toute autre croyance proscrite. N'allons donc pas chercher dans les

contrées qui nous avoifinent des exemples à fuivre, & loin d'y vouloir trouver des mœurs à imiter, ne voyons dans les parties fi défunies & fi incohérentes de leur Gouvernement, que des ruines qui atteftent la fatale révolution, qui du même coup y a bouleverfé, & la Religion, & l'Etat, rappellant toujours l'unité : tenons-nous-en à cet axiôme véritablement fait pour nous, une foi, un Roi, une loi.

Qu'on m'appelle l'ennemi du proteftantifme, on aura raifon ; mais qu'on ne m'accufe pas d'être l'ennemi des Proteftans, on auroit tort. Quelqu'égarés qu'ils foient dans leur doctrine, je ne les regarde pas moins comme mes freres ; je ne cherche point à les rendre odieux, en rapportant les excès coupables auxquels fe font portés leur ayeux ; en rappellant les maux qu'ils ont faits à la France, j'ai voulu & j'ai dû démontrer le danger d'une Secte qui enivre fes difciples d'un auffi effrayant fanatifme. Je ne prétends point par là infpirer de l'éloignement pour leurs perfonnes. Si je m'efforce à détourner du projet de leur accorder une tolérance, qui eft démontré n'être pas moins nuifible à la Religion, à qui elle ôte l'efpoir de leur réunion, qu'à l'Etat dans lequel elle feroit renaître un ferment capable d'en troubler plutôt ou plus tard la tranquillité

Si j'insiste pour qu'on n'y insére pas de nouveau ce corps étranger, dont on n'a pu le délivrer, qu'en lui faisant une plaie si large, est-ce un zele outré qui me guide, ou la force de la vérité, présentées à moi dans toute son évidence, qui me fait parler ? Traitera-t-on aussi de terreurs paniques, des craintes trop bien fondées sur l'expérience du passé, & que vainement on chercheroit à dissiper en disant que le temps n'est plus où *les querelles théologiques* faisoient verser du sang. Comme si la Religion n'avoit pas été bien plus souvent le prétexte que la cause des troubles les plus funestes. Enfin, dira-t-ou que je suis un Dévot fanatique, parce que je conseille une intolérance paisible, sans persécution, qui menace plus qu'elle ne punit, dont la sévérité est plus apparente que réelle, & dont le succès est démontré.

Qu'ils me donnent ce titre, ces Philosophistes, que je n'ai garde de confondre avec les vrais Philosophes; ces Philosophistes dont j'ai dévoilé l'imposture, dont j'ai révélé le secret; je m'en réjouirai, je m'en glorifierai, parce que dans leur bouche, il ne signifie autre chose que le zélateur de la Religion & l'ami de la Monarchie.

Plus de loisir, comme vous voyez, Monsieur, m'a laissé la liberté de discuter avec plus d'éten-

due la grande queftion qui tient tous les efprits en fufpens, Peut-être même y ai-je fait appercevoir, même politiquement parlant, une importance qu'on ne lui fuppofoit pas. Avec quelle fcrupuleufe attention ne demande-t-elle donc pas à être examinée ! C'eft la caufe de la Religion & de l'Etat, qu'il s'agit de juger.

Mais auffi quelle confiance n'infpirera pas le fage Sénat dépofitaire & interprête des loix, à l'examen duquel elle eft foumife. Il fut & fera toujours le plus ferme rempart de la Religion & des mœurs. Parmi les membres qui le compofent, je vois d'un côté les lumières, la capacité, jointe à la maturité de l'âge & de l'expérience ; de l'autre une jeuneffe ardente pour le bien qu'elle defire, qu'elle cherche, aifée par conféquent à furprendre par ce qui en offre l'apparence, fufceptible de s'égarer, mais dont même en s'égarant, l'erreur eft celle de la vertu; le fentiment qui eft en elle dans toute fa vigueur peut quelquefois lui faire illufion, mais une heureufe combinaifon la fait jouir de la prudence des anciens auxquels, en retour, elle communique de fon énergie ; tous, fans doute, fe réuniront pour conferver la fainte Religion dans le fein de laquelle ils font nés, & qu'ils s'honorent de profeffer, le droit dont elle jouit, dans ce Royaume très-chrétien, d'y régner

ſeule & excluſivement, & l'unanimité de leurs ſuffrages ſera l'expreſſion ſolemnelle de leur reſpect, & de leur attachement pour elle.

Les loix ne ſont pas établies légérement ; il ne faut donc pas une moindre circonſpection pour y toucher. Des motifs puiſſans ont dicté celle à laquelle on propoſe de faire aujourd'hui des changemens. Elle fut le dernier effort de nos Rois pour extirper l'héréſie du Royaume. C'eſt au milieu des lumieres du ſiécle le plus éclairé qu'elle fut portée, par un Monarque qu'une politique ſûre guidoit, & qui ſavoit parfaitement unir à la Religion, l'art & la pratique du Gouvernement. Sa confirmation a été le premier acte de ſouveraineté de ſon Succeſſeur ; en 1724, il l'a joint à la déclaration de ſa majorité, & par elle commence ſon regne. Les mêmes raiſons qui l'ont dicté, demandent qu'elle ſoit maintenue, & malgré les clameurs que des hommes trompeurs excitent, & que des hommes trompés répétent, les Magiſtrats qui vont prononcer ſur elle, ſauront bien en reconnoître la ſageſſe ; & conduits par un juſte diſcernement, ne prendront pas des déclamations uſées & des propos ſuperficiels, pour l'opinion publique.

Non, l'époque où la Nation va recevoir, par le rétabliſſement de l'ordre & des finances,

une nouvelle vie, une nouvelle ſplendeur; ne ſera pas celle où la Religion aura à gémir; elle ne ſera pas dans le deuil au milieu de la félicité publique, & les acclamations d'un Peuple heureux ne ſeront point troublées par les accens plaintifs de ſa douleur.

Elle trouvera en vous, Monſieur, dans ſes trop juſtes allarmes, un défenſeur non moins zelé que ſage & éclairé: les ſentimens qui vous animent en ſont le plus ſûr garant.

Recevez le ſincere hommage de ceux avec leſquels j'ai l'honneur d'être, &c.